



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1384

Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit au CCAS du logement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142-144 rue Charial consentie dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux pour la lutte contre le sans-abrisme ciblant des ménages avec enfants et l'accompagnement social renforcé - EI 03 441

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1384 - LYON 3E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT AU CCAS DU LOGEMENT SIS AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE 142-144 RUE CHARIAL CONSENTIE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE A TITRE ONEREUX POUR LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME CIBLANT DES MENAGES AVEC ENFANTS ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCE - EI 03 441 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété 142-144 rue Antoine Charial, à Lyon 3<sup>ème</sup>, relevant de son domaine privé et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 03 441. Il est composé de 2 pièces plus cuisine et salle d'eau pour une surface d'environ 43 m<sup>2</sup>.

Par sa politique de lutte contre le sans-abrisme, la Ville de Lyon s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement sur le territoire.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette politique par le CCAS, la Ville de Lyon lui met à disposition l'appartement précité dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine privé à titre onéreux d'une durée de 3 ans à compter du 22 octobre dernier. Le CCAS peut autoriser une association destinée à l'accompagnement et au suivi social à occuper tout ou partie du bien mis à disposition.

Néanmoins, s'agissant de la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville de Lyon, le CCAS a sollicité de la Ville de Lyon, la gratuité de la mise à disposition. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle de ce bien est de 7 128 euros (sept mille cent vingt-huit euros). Le CCAS conservera à sa charge les abonnements et les consommations de fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

La gratuité de la mise à disposition de l'appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 142-144 rue Antoine Charial, à Lyon 3<sup>ème</sup>, consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET